

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014**  
*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1er Avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Crottes-en-Pithiverais, le Lundi 07 Avril 2014, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Daniel POINCLOUX, Maire.

**Présents** : Mrs : Thierry IMBAULT, Jean-Claude CHANTEAU, DA SILVA Norbert, Olivier MESLAND, Dominique VERNHES, Daniel POINCLOUX, Jean-Christophe MADRE, Hubert GOUEFFON, Mmes Laëtitia CHATELAIN, Aurélie AURIAU, Marie-Pierre PILLOY

Nombre de conseillers en exercice : ..... 11  
Nombre de conseillers présents : ..... 11  
Nombre de pouvoirs : ..... 0  
Nombre de votants : ..... 11

Madame Aurélie AURIAU a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 Mars 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

**I - DELIBERATIONS :**

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**1) N° 19-2014 Indemnités des élus :**

De déterminer les indemnités mensuelles des élus qui seront versées au Maire, au Maire Délégué de Teillay-St-Benoist et aux deux Adjoints et d'accepter la baisse du taux d'indemnité à compter du 29 mars 2014, date d'installation du nouveau conseil municipal, soit, pour les communes de moins de 500 habitants, comme suit :

- Indemnité du Maire : 15.30 % de l'indice 1015
- Indemnité du Maire Délégué : 4,00 % de l'indice 1015
- Indemnité de l'Adjoint : 5,95 % de l'indice 1015

**2) N° 20-2014 Délégation données par le Conseil Municipal au Maire :**

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L2122 -22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à au Maire les délégations suivantes :

- \* De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marché de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés lorsque les crédits sont prévus au budget, et dont le montant s'élève au maximum à 4 000€ ;
- \* D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- \* D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et expert,
- \* De déposer plainte au nom de la commune.
- \* De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

**3) N° 21-2014 Délégation de signatures :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L122-11 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu les élections municipales du 23 Mars 2014,  
Vu les élections du Maire, des Adjointes et du Maire délégué du 29 mars 2014,  
Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'habiliter Monsieur Thierry IMBAULT 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Marie-Pierre PILLOY 2<sup>ème</sup> Adjoint et Monsieur Jean-Claude CHANTEAU Maire délégué, à signer toutes les pièces comptables, juridiques et administratives en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel POINCLoux, Maire.

4) **N° 22-2014 Délégués au Syndicat Intercommunal de Collège L.J. SOULAS DE BAZOCHES**

Vu la délibération du 29 mars 2014 désignant les délégués représentant les organismes extérieurs,

Considérant le courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, reçu du Syndicat Intercommunal du collège demandant la désignation de délégués titulaires et suppléants dans les communes **ET** communes associées,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, soulignant la nécessité de désigner d'autres délégués pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal de Bazoches,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

**Commune de Crottes**

Délégués titulaires : Monsieur Olivier MESLAND  
Madame Marie-Pierre PILLOY

Délégués suppléants : Madame Aurélie AURIAU  
Monsieur Thierry IMBAULT

**Commune de Teillay**

Délégués titulaires : Monsieur Jean-Claude CHANTEAU  
Monsieur Hubert GOUEFFON

Délégués suppléants : Madame Laëtitia CHATELAIN  
Monsieur Jean-Marie GERMANY

5) **N° 23-2014 Classe découverte - Ecole Saint Joseph**

Deux enfants de la commune de Crottes et un enfant de la commune de Teillay participent à la classe de découverte en Bretagne (Enrichir notre patrimoine culturel). Le montant total pour chaque enfant s'élève à 283.00 €.

Le Conseil municipal, décide à la majorité, Monsieur MADRE Jean-Christophe ne prenant pas part au vote, de participer en attribuant la somme de 110€ par enfant.



**II - ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE :**

Le Maire donne lecture de l'analyse financière de la commune de Crottes-en-Pithiverais, faite au mois de décembre 2013 par le Trésorier d'Outarville.

Il informe le conseil que cette étude porte sur les exercices 2008 à 2012.

**III - DOSSIERS EN COURS :**

• **MAIRIE DE CROTTES**

Le Maire fait une présentation des travaux de réhabilitation de la mairie et communique aux conseillers le calendrier des travaux établi par les entreprises. Travaux qui débuteront courant avril 2014.

Le Maire informe des subventions que la commune recevra :

-Une subvention de 5 000 € au titre de la dotation parlementaire du Sénat pour cette opération, suite à l'intervention de Mr Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret.

-Une subvention de 2 539 € par le Conseil général du Loiret,

- Une subvention de 17 951.51 de la région centre.

- TRAVAUX EGLISE DE CROTTES

Le Maire fait le compte rendu des travaux effectués à l'église.

- TRAVAUX ENDUITS INTERIEURS EGLISE DE TEILLAY

Le Maire dresse le bilan à ce jour sur les travaux prévus et informe le conseil que l'entreprise interviendra vers le 15 avril 2014.



#### IV - AFFAIRES DIVERSES :

1) Commissions communales à compléter :

Lors du conseil du 29 mars dernier, certaines commissions communales étaient incomplètes. Le Maire demande donc au conseil de désigner les membres manquants.

- CCAS DE TEILLAY-SAINTE-BENOIST :

Le président : Jean-Claude CHANTEAU,  
Mesdames Laëtitia CHATELAIN,  
Marie-Pierre PILLOY,  
Emilie MALAIZE  
Anne-Laure CHAMPALAUNE

- CCAS DE CROTTES-EN-PITHIVERAIS :

Le Maire informe le conseil qu'il manquait une personne pour compléter la liste des membres du CCAS de crottes. Il donne lecture de 2 courriers d'administrés, proposant leur candidature. Il est donc procédé à un vote à bulletin secret pour déterminer la personne qui complètera la liste des membres du CCAS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins: **11**

Ont obtenu :

Madame Aurélie BEAULIER **2 VOIX**

Madame MARTIN Marie-Claude **9 VOIX**

Madame Marie-Claude MARTIN ayant obtenu le plus de voix est désignée pour faire partie des membres du CCAS de Crottes qui se compose comme suit :

CCAS DE CROTTES-EN-PITHIVERAIS

Le président : Daniel PONCLOUX,  
Mesdames Marie-Pierre PILLOY,  
Aurélie AURIAU,  
Monsieur Dominique MASSON,  
Madame Marie-Claude MARTIN

- COMMISSION ELECTORALE :

Le Maire informe qu'en raison des prochaines élections européennes et sénatoriales, il convient de désigner les membres de ladite commission.

Le président Daniel POINCLOUX  
Messieurs Thierry IMBAULT  
Dominique VERNHES  
Jean-Claude CHANTEAU  
Madame Marie-Pierre PILLOY

2) **Commission intercommunale à compléter :**

Centre Intercommunal d'Action Social

Déléguée élue                      Madame Marie-Pierre PILLOY  
Déléguée non élue                Madame Marie-Claude MARTIN

3) **CEREMONIE DU 8 MAI**

Une manifestation du souvenir aura lieu :

- 11 h 15 : à Teillay-Saint-Benoist (rassemblement devant la Mairie)
- 11 h 30 : à Crottes-en-Pithiverais (rassemblement devant l'église)

4) Le Maire informe de la prochaine réunion concernant l'élection du président et du vice-président du SPEP le mercredi 23 avril 2014 à 9 heures.

5) **Information du Syndicat de Pays :**

Les communes n'ont plus à procéder aux désignations des délégués au Pays puisque celles-ci sont transférées aux Communautés de Communes. Cependant, elles restent partenaires du Pays via la création du conseil des communes.

6) Le Maire informe le nouveau conseil des dates prévues en 2014 dans le cadre de la reconstruction du collège Louis Joseph Soulas de Bazoches-les-Gallerandes, définies comme suit :

- Mardi 8 avril 2014 à 18h30 : réunion publique à la salle polyvalente de Bazoches,
- Lundi 16 juin 2014 à 17h30 : pose de la première pierre du collège.

7) Le Maire donne lecture pour information, du compte rendu de l'enquête de satisfaction de la sous-préfecture faite en décembre 2013.

8) Les personnes souhaitant siéger aux commissions communautaires, doivent impérativement informer la Communauté de Communes de la Plaine du Nord avant le 16 avril prochain.



**V - TOUR DE TABLE :**

Le Maire demande à l'ensemble des conseillers, chacun à son tour, les points qu'ils souhaitent améliorer lors de ce mandat. Une liste des travaux sera dressée afin d'établir l'ordre des priorités.



**VI - DATES A RETENIR :**

- Commission des finances à 18 heures à la Mairie le mardi 15 avril 2014
- Conseil municipal à 20 heures 30 à la Mairie le jeudi 24 avril 2014.

Fin de la séance à 22h35

Fait à Crottes-en-Pithiverais, le 08 Avril 2014

Le Maire,

Daniel POINCLOUX